Image not found or type unknown

Assurance automobile déplacement professionnel

Par **caroline lesage**, le **17/01/2017** à **12:54**

Bonjour,

Dans le cas d'une utilisation régulière d'un véhicule personnel pour un usage professionnel (rendez-vous clients) je dois être assurée pour mes déplacements professionnels.

Réglementairement parlant, mon employeur a-t-il l'obligation de prendre en charge ma surprime d'assurance sachant qu'idéalement il faudrait un contrat auto-mission car en cas d'accident, si c'est une assurance perso, le malus sera sur l'intégralité de mon contrat auto et non uniquement sur le contrat déplacement pro.

D'avance merci pour votre retour.

Par **P.M.**, le **17/01/2017** à **13:54**

Bonjour,
Tout dépend de ce qui est prévu au contrat de travail ou par avenant...
S'il vous verse des indemnités kilométrique suivant le barème URSSAF, normalement, l'assurance est comprise..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés